

MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 JUILLET 2016

Date de la convocation 11 juillet 2016

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Robert LAVIS

Présents : Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Jean-Pierre ANCHISI, Alain MASSINI, (A donné procuration à Alain SALLIER),

Absents : Stéphane DONY,

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Réponse à l'appel à projet pour la zone humide
3. Convention pour cours de gym à la salle polyvalente
4. Remboursement caution logement de la mairie
5. Bail logement de la mairie
6. Régularisation foncière pour le réservoir de Jonac et le chemin communal du quartier Le Serre
7. Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 9 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

2 – Réponse à l'appel à projet du Département pour la zone humide :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet « sites remarquables de proximité » lancé par le Département de l'Ardèche.

Notre zone humide située à proximité du village remplit les conditions d'éligibilité.
Les actions envisagées et leur coût, échelonnées sur trois ans sont les suivantes :

Fiche action	Coût	Agence de l'Eau	Région	Département			Autofinancement
				2016	2017	2018	
1-1 conversion boisement	34 228 €	7 600 €	7 600 €	12 183 €			6 845 €
1-2 enrichissement de peupliers	14 000 €	1 600 €	1 600 €	2 320 €	2 840 €	2 840 €	2 800 €
2-1 réalisation d'une étude	2 700 €			1 890 €			810 €
2-2 création d'un sentier	45 000 €	1 200 €	2 140 €	3 607 €	17 160 €	11 233 €	9 660 €
2-3 équipement d'un sentier pédagogique	14 500 €	1 650 €	4 350 €			5 600 €	2 900 €
Total	110 428 €	12 050 €	15 690 €	20 000 €	20 000 €	19 673 €	23 015 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter le Département pour une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « sites remarquables de proximité »
- AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

3 – Convention pour cours de gym à la salle polyvalente :

Le Maire donne la parole à Christel SERILLON MARION.

Cours de gym pour tout public, ados, adultes, organisés par Maryline BIANCO.

Convention pour une année. Horaires prévus : lundi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 20 h 15

Jeudi de 9 h 30 à 11 h 30.

Mais priorité laissée à l'Ecole et aux locataires des Blés d'Or.

Délibération :

Le Maire fait part au conseil Municipal de la demande de Madame BIANCO Maryline qui souhaite la mise à disposition de la salle polyvalente pour des cours de gym.

Les horaires prévus : Lundi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 20 h 15

Jeudi de 9 h 30 à 11 h 30.

Afin de fixer les modalités de mise à disposition pour l'année scolaire 2016 - 2017, le Maire propose une convention entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention
- MANDATE Le Maire pour effectuer toutes les démarches
- ET L'AUTORISE à signer ladite convention.

4 – Remboursement caution logement de la mairie à Monsieur Richard SERILLON :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de M. SERILLON Richard du logement au-dessus de la mairie, en date du 30 juin 2016.

Il rappelle que le montant de la caution était de 340€, correspondant à un mois de loyer.

Au vu de l'état des lieux, le Maire propose le remboursement intégral de cette caution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement de la caution de M. SERILLON Richard

CHARGE Le Maire d'établir le mandat correspondant au compte 165 pour un montant de 340€.

5 – Bail logement de la mairie à Monsieur MESNARD Nicolas :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur MESNARD Nicolas qui souhaite louer l'appartement communal situé au-dessus de la mairie.

Monsieur Le Maire propose de louer l'appartement, à monsieur, à compter du 1^{er} août 2016 sur la base d'un loyer mensuel de 362 €, sans les charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTTE la location de l'appartement à Monsieur MESNARD Nicolas, pour 362 € par mois, et les modalités du bail,
- CHARGE Le Maire d'établir les formalités nécessaires.

6 – Régularisation Foncière pour le réservoir de Jonac et le chemin communal du quartier le Serre :

➤ Acquisition foncière sur le quartier « Le Serre ».

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du quartier « Le Serre » a été réalisé dans le cadre d'une PVR et que cet aménagement nécessitait la création d'une voie d'accès aux parcelles concernées.

Un document cadastral a été réalisé par le cabinet de géomètre « Géodiag 43 07 » qui a défini l'emprise correspondant aux parcelles suivantes :

- C 988 contenance 364 m2 appartenant initialement à Monsieur Patrick APELIAN
- C 990 contenance 715 m2 appartenant initialement à l'indivision SERILLON – CHAMBOUVET
- C 992 contenance 664 m2 appartenant initialement à l'indivision NOEL.

Un bornage a obtenu l'accord pour ce découpage ; le prix d'acquisition étant fixé à 1€ le m2. Sur la parcelle 988, une source alimentant des bassins situés sur la parcelle C 989 restera la propriété de l'indivision SERILLON-CHAMBOUVET bien qu'étant présente sur le chemin communal (parcelle C 988).

Le Maire, après avoir présenté ces éléments indique qu'il s'avère nécessaire d'acquérir ces parcelles afin d'y établir un chemin d'accès communal.

Après avoir étudié ce dossier, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'ACQUERIR les parcelles C 988, 990 et 992 au prix de 1€ le m2
- DE CONFIER la rédaction des actes d'acquisition à l'étude BORNE de Saint Sauveur de Montagut et de prendre en charges les frais de notaire.
- DE MANDATER le Maire pour représenter la commune lors de la signature des actes d'acquisition.

➤ Acquisition foncière parcelle réservoir de Jonac et servitude de canalisation ».

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la propriété BOUCHET au lieu-dit Jonac. Il rappelle aux conseillers que la commune de Chalencou a construit un réservoir d'eau potable sur la parcelle A 784, et enfoui une canalisation traversant les parcelles cadastrées A 784 et 815.

La commune souhaite régulariser la situation en constituant une servitude de canalisation et en achetant l'emprise du bassin. (110 m2) au prix forfaitaire de 15€.

Après avoir étudié ce dossier, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'ACQUERIR la partie de la parcelle concernée au prix de 15€.
- DE CONFIER la rédaction des actes d'acquisition à l'étude BORNE de Saint Sauveur de Montagut et de prendre en charges les frais de notaire et de géomètre
- DE MANDATER le Maire pour représenter la commune lors de la signature de l'acte d'acquisition.

7 – Questions diverses :

- Effectif école : courrier de l'inspection académique (pour enfantin)

- DETR 2016 : Grosses réparations à l'Eglise Saint Pierre de Chalencon.
Dossier pas retenu par l'état pour l'instant.

- Barrières pivotantes pour la salle polyvalente.

- Marché des créateurs : Vernissage le 23 juillet à 17 heures

Séance levée à : 23 h

